

BULLETIN OFFICIEL NUMERO 9

DU 1^{er} Octobre 2021

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion Du Comité de Direction

Réunion du : Lundi 27 Septembre 2021

Membres Présents: MM. SERRE - BENOIT — RIPPERT - BOUVERAT - ALLIO — GHZAL — ABOU KHALIL - MANIERE — MAKHECHOUCHE - GUIGUE - MMES MACARIO — GARCIA — RAOUX

Excusés: MM. SARDO – STEFANINI - BERTHELOT

Assiste: M. SALIH (Directeur Administratif) – JAGER (CTD PPF)

Le Comité de Direction prend acte de la démission de M. Garid BEN ALI Le Comité de Direction le remercie pour son engagement La réunion de rentrée des Présidents de Clubs aura lieu le Lundi 04/10/2021 à partir de 18h30 au Centre Sportif de la Souvine (Bâtiment à côté du District)

A cette occasion, plusieurs sujets seront évoqués pour cette saison Un courrier a été envoyé à l'ensemble des clubs sur leur boîte mail officielle.

-TERRAINS

M. Etienne RIPPERT présente synthétiquement la nouvelle règlementation portant sur les terrains à compter de cette saison

L'appellation des niveaux de classement est dorénavant du T1 pour la Ligue 1 à T7 pour le plus bas niveau.

En district

Les niveaux requis sont T7 en D3/D4 et T6 en D1/D2

En Ligue

T5 en R2 R3 et T3 pour R1 (T4 = D2F)
Seuls sont classés en A8 et A5 les terrains réduits
En Coupe de France T5 à partir du 5° tour
En Coupe Gambardella T5
En U14 à U19 R T5

Dimensions

- Dimensions de référence : 105 x 68 mini en T5 100x60 mini en T6 et T7 90x45 maxi en T7

Classement

- Durée de classement : 10 ans
5 ans pour les synthétiques

Traçage

- Couleurs de traçage : Blanc Foot réduit Bleu conseillé

Bancs de touche

- Bancs de touche : Joueurs 2,5 m jusqu'en T5 (à 5 m de l'axe ligne médiane)

Vestiaires

- Vestiaires : Joueurs 20 m² jusqu'en T5 Arbitres 8 m²

<u>Clôture</u>

- Clôture stade : Conseillée jusqu'en T6 Grillage ou végétaux jusqu'en T4
- Clos à vue : Pas obligatoire jusqu'en T3
- Protection terrain : Main courante de 1 à 1,10 m jusqu'en T4 sur le pourtour.

Coté vestiaires jusqu'en T6. Si grillage : 2 m de hauteur

- Liaison vestiaires / terrain : Pas d'obligation jusqu'en T4

Eclairage

- 7 niveaux de E1 à E7
- Durée de classement 2 ans jusqu'en E5, 4 ans si en LED
- 25 points de contrôle jusqu'en E4
- Eclairement moyen: 150 lux si nouveau en E6 120 lux à maintenir en E6, 75 en E7

-COMMISSIONS

Le Comité de Direction procède à la nomination des membres de commissions que vous retrouverez en annexe 3 du procès-verbal

-ENTENTES

Le Comité de Direction reçoit les demandes d'ententes suivantes :

-Demande d'entente entre les clubs de **TARASCON FC et TARASCON SC** dans la catégorie U15 Cette entente évoluera sous le nom de **TARASCON FC**

Il est rappelé que pour être en règle avec le statut des jeunes, chaque équipe doit avoir 8 licenciés par équipe

Cette entente est validée par le Comité de Direction

PS: Cette entente avait été refusée par le Bureau Exécutif sur un précédent Procès-Verbal Le club de **TARASCON FC** a désengagé son équipe U15 D1 afin de réaliser cette entente dans les brassages D2/D3

-Demande d'entente entre les clubs de **MOURIES ENT et AUREILLE FC** dans les catégories U6 à U13 Ces ententes évolueront sous le nom **d'AUREILLE FC** suite aux engagements effectués dans FOOTCLUBS Il est rappelé que pour être en règle avec le statut des jeunes, chaque équipe doit avoir 4 licenciés par équipe

Ces ententes sont validées par le Comité de Direction

-ARBITRAGE

Compte tenu de la pandémie, de nombreux arbitres n'ont pas renouvelé leur licence De ce fait, il manque près de **40 arbitres SENIORS** La conséquence est que toutes les rencontres ne pourront pas être couvertes En effet la commission des arbitres nous informe que :

Championnat SENIOR

- -La D1 sera couverte avec 3 arbitres
- -La D2 sera couverte avec 1 arbitre ou 2 en cas de lever de rideau
- -La D3 sera couverte partiellement
- -La D4 ne sera pas couverte

De ce fait, il n'est pas judicieux de mettre en place la Péréquation d'Arbitrage dans la Division D4 La Péréquation D4 est purement et simplement annulée

Michel SERRE Président Elodie GARCIA Secrétaire